

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable

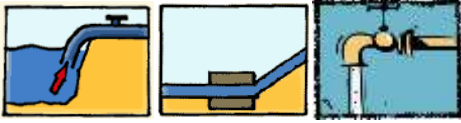
## Exercice 2015

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi et mode de gestion .....	3
1.2.	Estimation de la population desservie .....	4
1.3.	Nombre d'abonnés .....	4
1.4.	Eaux brutes.....	5
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.4.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.5.	Eaux traitées.....	6
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	6
1.5.2.	Production .....	6
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.5.4.	Autres volumes .....	7
1.5.5.	Volume consommé autorisé.....	7
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	7
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification.....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Montants financiers .....	15
4.2.	État de la dette du service .....	15
4.3.	Amortissements.....	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	15
4.5.	L'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	16
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi et mode de gestion



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMÈNE (SES)
- Caractéristiques : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)
- Compétences liées au service :

Le Syndicat des Eaux de la Semène a été créé par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 30 janvier 1956.

A ce titre le Syndicat des Eaux de la Semène est propriétaire de tous les ouvrages, installations et réseaux nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable des communes adhérentes ( huit communes pour la totalité de leur territoire et une commune pour une partie seulement de son territoire ), à savoir :

- Dunières ( partiel )
  - La Chapelle d'Aurec
  - Jonzieux
  - Pont Salomon
  - St Ferréol d'Auroure
  - St Just Malmont
  - St Pal de Mons
  - St Romain Lachalm
  - St Victor Malescours
- Totalité du territoire

Le Syndicat des Eaux de la Semène emploie cinq agents d'exploitation.

La gestion administrative et technique a été confiée en 1966 au :

Syndicat des Eaux Loire - Lignon  
19 route de Monistrol  
43600 Ste Sigolène  
infos@sell43.fr

En application des statuts votés le 13/12/2011 :

Le Syndicat des Eaux Loire Lignon est un syndicat mixte fermé à la carte qui a pour objet la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable et assainissement non collectif.

En fonction du niveau du service désiré, chacun des membres du Syndicat transfère à ce dernier les compétences souhaitées par délibérations.

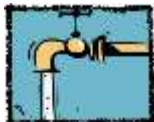
Le Syndicat des Eaux de la Semène a transféré au Syndicat des Eaux Loire Lignon les compétences gestion production, distribution, administrative et dossiers travaux, qui consistent à :

- Gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la production d'eau potable de la ressource jusqu'au point de livraison des collectivités
- surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- Gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la distribution d'eau potable
- repérage et établissement des plans des divers ouvrages et réseaux
- surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- facturation au vu de la relève des compteurs eau
- accueil du public
- gestion des branchements
- essais et vérifications des poteaux et bouches d'incendie qu'il entretient aux frais des communes
- lavage des réservoirs et entretien des abords
- Proposition de programme d'entretien, ainsi que des projets de renouvellement et d'extension de réseaux et ouvrages existants
- Participer à et coordonner l'ensemble des études et marchés liés aux différents programmes de travaux
- Assurer la gestion du personnel (organisation de leur travail, salaires, carrières, charges, embauches ...)
- Assurer la gestion administrative et financière (délibérations, élaboration CA et budgets, suivi trésorerie, écritures comptables, gestion dette, emprunts, inventaire, amortissements, TVA...)
- Gestion administrative et technique des dossiers de travaux d'investissement et d'entretien ainsi que la mise en place du financement et le suivi de leur réalisation

La gestion de la Trésorerie du Syndicat des Eaux de la Semène étant assurée par :

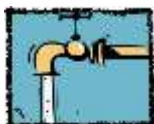
Trésor public  
43140 St Didier en Velay

## **1.2. Estimation de la population desservie**



Le service public d'eau potable dessert environ 15 000 habitants.

## **1.3. Nombre d'abonnés**



Le service public d'eau potable dessert 7 369 abonnés.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>% 2015/2014</b>
DUNIERES	78	79	1,3
LA CHAPELLE D'AUREC	417	422	1,2
JONZIEUX	628	617	-1,8
PONT SALOMON	975	977	0,2
ST FERREOL D'AUROURE	1084	1109	2,3
ST JUST MALMONT	2058	2052	-0,3
ST PAL DE MONS	1150	1166	1,4
ST ROMAIN LACHALM	550	550	0,0
ST VICTOR MALESCOURS	394	397	0,8
<b>TOTAUX</b>	<b>7334</b>	<b>7369</b>	<b>0,5</b>

### Nombre d'abonnés indiqués sur le rôle du 2ème semestre

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,04 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 91 m<sup>3</sup>/abonné.

## **1.4. Eaux brutes**

### **1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau**



Origine de l'eau destinée à la production d'eau potable

<b>Ressource et implantation</b>	<b>Nature de la ressource</b>
SEMENE- CONDUITE FORCEE CHAMBON FEUGEROLLES Barrage de Lavalette	Eau superficielle
Barrage des Plats	Eau superficielle

### 1.4.2. Achats d'eaux brutes

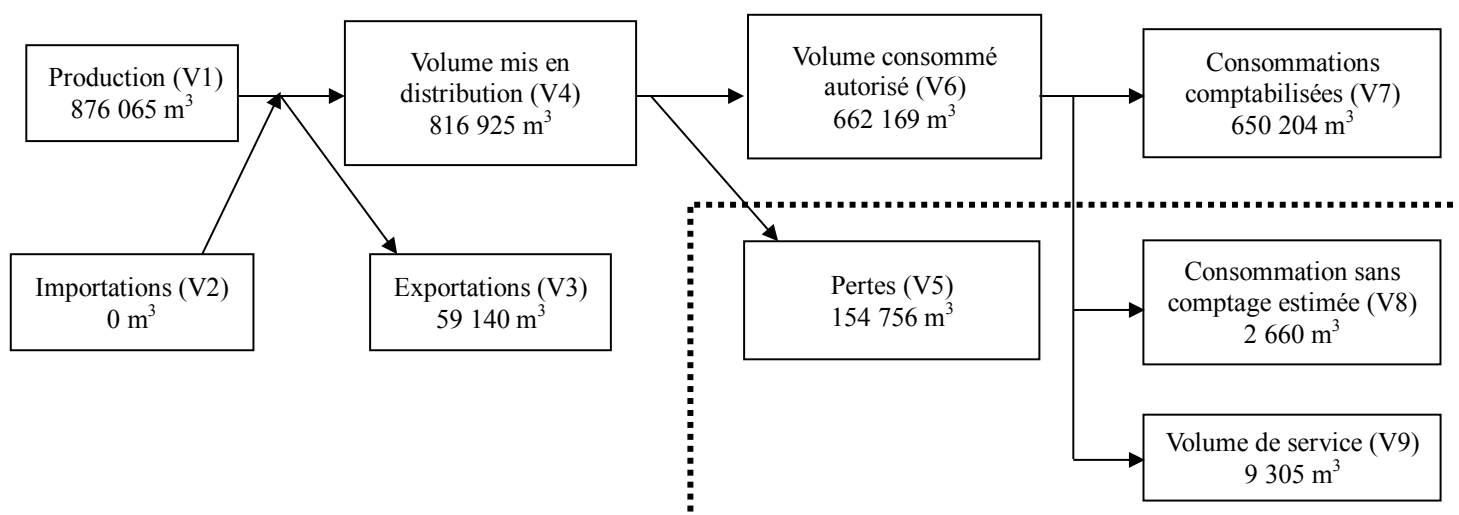


Le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>
Ville de St Etienne	885 735
Syndicat des Barrages	12 230

## 1.5. Eaux traitées

### 1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.5.2. Production



Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de traitement	Coagulation – floculation, décantation, filtration sur sable, reminéralisation chaux et CO <sub>2</sub> et désinfection

L'usine de traitement de Lherbret peut produire à son débit maximum : 250 m<sup>3</sup>/h, 5500 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour sous 22 heures de fonctionnement

Le volume produit total diffère du volume prélevé car l'usine de traitement génère des pertes lors des phases de lavage de filtre et extractions de boues

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
SEMENE- CONDUITE FORCEE CHAMBON FEUGEROLLES Barrage Lavalette et Barrage des Plats	901 564	876 065	-2,8	60 %

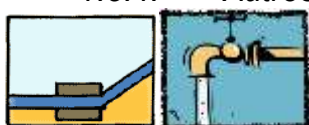
### 1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	543 566
Abonnés non domestiques	106 638
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>650 204</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>59 140</b>

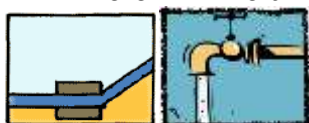
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.5.4. Autres volumes



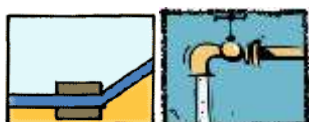
	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an
Volume consommation sans comptage (V8)	2 660
Volume de service (V9)	9 305

### 1.5.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	677 716	662 169	- 2,3

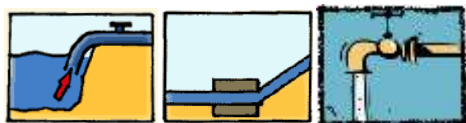
## 1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 403 kilomètres.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an) y compris location du compteur			
	Abonnement DN 15 et 20 mm	74,18 €	75,30 €
	Abonnement DN 25 et 30	101,00	102,52
	Abonnement DN 40	120,48	122,29
	Abonnement DN 50 et 60	235,80	239,34
	Abonnement DN 80	292,30	296,69
	Abonnement DN 100	339,92	345,02
	Abonnement DN 150	608,87	618,00
	Abonnement DN 50x15	301,12	305,64
	Abonnement DN 65x20	340,87	345,98
	Abonnement DN 80x20	421,43	427,75
	Abonnement DN 100x25	542,42	550,56
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	De 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,967 €/m <sup>3</sup>	0,982 €/m <sup>3</sup>
<b>Part Gestionnaire ( Syndicat des Eaux Loire Lignon )</b>			
	Part fixe	7,10	7,20
	Part proportionnelle de 0 à 6000 m <sup>3</sup>	0,197 €/m <sup>3</sup>	0,2 €/m <sup>3</sup>
	Part proportionnelle de plus de 6000 m <sup>3</sup>	0,176 €/m <sup>3</sup>	0,178 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(1)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
	Fonds de péréquation <sup>(2)</sup>	0,02 €/m <sup>3</sup>	0,02 €/m <sup>3</sup>

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public. (ne s'applique pas sur le Fonds de péréquation)

(2) Sauf pour la Commune de Jonzieux

Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) inclus dans le prix de vente de l'eau



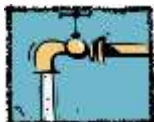
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération de la séance du 10/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

**Autres tarifs :**

- \* Frais de participation des nouveaux branchements pour études et contrôles fixés à 305.00 € par branchement.
- \* Les travaux ou prestations effectués par les agents du Syndicat pour les abonnés (interventions, branchements, contrôle de compteurs...).

**2.2. Facture d'eau type (D102.0)**



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	74,18	75,30	1,0%
Part proportionnelle	116,04	117,84	1,0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	190,22	193,14	1,0%
<b>Part Gestionnaire (Syndicat des Eaux Loire Lignon)</b>			
Part fixe annuelle	7,10	7,2	1,0%
Part proportionnelle	23,64	24,0	1,0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	30,74	31,20	1,0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,0	-3,2%
Fonds de péréquation <sup>(1)</sup>	2,40	2,40	0%
TVA	14,20	14,32	1,0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,80	52,72	-2,0%
<b>Total</b>	<b>274,76</b>	<b>277,06</b>	<b>0,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,290</b>	<b>2,308</b>	<b>0,8%</b>

<sup>(1)</sup> sauf Jonzieux

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 611 627,48	1 593 335,00	-1,1
Recettes liées aux travaux	12 287,73	20 747,53	/
Contre-valeur redevance pollution	1 944,92	770,15	/
Modernisation des réseaux	76 535,99	73 557,17	
Locations	456,43	0	/
<b>Total des recettes</b>	<b>1 702 852,55</b>	<b>1 688 409,85</b>	<b>-0,8</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	53	1	44	0
Paramètres physico-chimiques	53	0	44	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	98	100
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui <b>(1) (2)</b> : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<b>(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238</b>	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>113</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

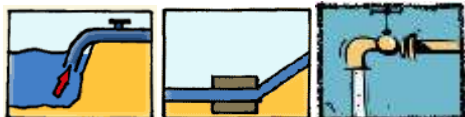
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est 113.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

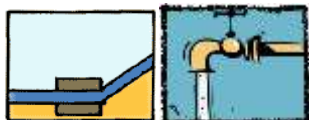
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015
Rendement du réseau en %	82
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,90
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,80

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

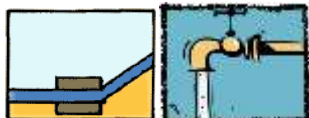


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,13 m<sup>3</sup>/j/km.

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,05m<sup>3</sup>/j/km.

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,4 %.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% .

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2015
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	63 320,60
Montants des subventions en €	0

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

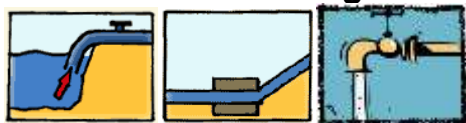
		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 422 493,51	1 288 470,02
Montant remboursé durant l'exercice en €	capital	148 903,90	134 023,49
	intérêt	64 274,01	47 957,05

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 426 889,52 € (413 871,39 € en 2014).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Rénovation de la station de traitement d'eau potable de Lherbret	3 530 000

## 4.5. L'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Présentation des programmes pluriannuels de travaux.

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Rénovation canalisation Lherbret-Furet	2016	210 000
Rénovation canalisation rue de l'Ouest St Ferréol d'Auroure	2016	83 000
Rénovation station de traitement de Lherbret	2016	3 530 000
Transfert réservoir La Peyrouse - Aurec	2016	105 000
Rénovation canalisations Montée de Barthou St Pal de Mons	2016	82 000
Rénovation réservoir de Tirevolet	2017	310 000
Pose de compteurs généraux	2016	65 000
Rénovation canalisations rue Centrale St Pal de Mons	2017	64 000
Rénovations canalisations route du Stade St Just Malmont	2016	121 000
Rénovation canalisations le Brouilly La Chapelle d'Aurec	2017	138 000
Rénovation chambre des vannes réservoir de Berc	2017	20 000
Rénovation canalisations La Pouyat St Pal de Mons	2017	20 000

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 000
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,308
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,13
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,05
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60